

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****19ème séance****De la séance ordinaire du**

de la législature

2016 - 2021

Jeudi 12 décembre 2019, 19h.00

En la grande salle de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : Mme Marlyse RUEDI-BOVEY

Sont présents : 44 Conseillères et Conseillers à l'appel (2 en retard).

Excusées : Mmes KOLENKO Virginie
LIGUORI OlgaMM. BEN NSIR Karim
CORTHEZY Laurent
CUGNONI Pascal
FERAZZA Pier Antonio
SPÖRRI Daniel
STRAESSLE Laurent
VILLARD PierreHuissier : M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal : Mme KAUFMANN Manuela

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY ouvre la 19^e séance de la législature. Elle salue particulièrement M. le Syndic Daniel CROT, Mme la Municipale Claudia PERRIN, MM les Municipaux Blaise JAUNIN, Denis FAVRE, Luigi MANCINI; Mme S. CACCIA, Mme N. PRALONG, M. C. BOTRÉ, M. B. CAND, ainsi que M. J.M. CORNU, huissier. Ses salutations s'adressent également au représentant de la presse et au fidèle public. Elle constate que la convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 27 novembre 2019.

1. Appel

Il est effectué par Mme Manuela KAUFMANN.
44 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Pas de discussion.

L'assemblée adopte à l'unanimité l'ordre du jour à 9 points.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019

M. le Conseiller Philippe NOËL demande de corriger son intervention à la page 278. La perte de CHF 313'000.- est une perte estimée pour 2020, basée sur l'impôt sur le bénéficiaire en 2018. En 2018 il n'y a pas eu de perte.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI signale qu'à la page 282, M. le Conseiller Henri PISANI a demandé que l'arrêté d'imposition soit soumis au vote au bulletin secret. Le même traitement a été demandé par M. le Conseiller Jean-Luc PEREY pour l'amendement. Or, ayant été absent lors du Conseil du 7 novembre, il constate que l'amendement a été voté au bulletin secret, mais pas l'arrêté d'imposition et demande une explication à ce sujet.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY répond que c'était une erreur de sa part et demande des excuses. Elle n'avait pas retenu les deux demandes de vote au bulletin secret.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI reprend la parole pour préciser que le Président du Conseil est obligé de voter lors d'un vote au bulletin secret. Ce qui n'a pas été fait lors du Conseil du 7 novembre (p. 283).

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY répond qu'elle a un doute à ce sujet, car elle a posé cette question à M. le Préfet et la réponse a été que le Président du Conseil ne vote ni au bulletin secret ni à main levée.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI cite l'article 81, alinéa 4 du Règlement communal : « Le bureau délivre à chaque Conseiller présent un bulletin ». Il estime que le Président est un Conseiller.

L'assemblée vote à main levée : le procès-verbal est adopté à une large majorité.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY remercie la secrétaire pour le procès-verbal.

4. Communications du Bureau

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY lit le texte suivant :

« Le **10 novembre 2019** a eu lieu le second tour des élections fédérales. Le Bureau a procédé au dépouillement des 763 bulletins rentrés. Cela représente un taux de participation d'environ 37%.

Le **18 novembre 2019**, nous avons eu la visite du Préfet. Il a procédé à quelques pointages dans nos différents classeurs et documents et a trouvé tout parfaitement en ordre et conforme. Nous avons ensuite eu un moment d'échange fort intéressant. La soirée s'est poursuivie au Restaurant Adore où Madame Kaufmann et moi avons été invitées par la Municipalité à partager un délicieux repas en leur compagnie.

Suite à un courrier reçu de la Municipalité, je souhaiterais vous rappeler **l'article 47** du Règlement qui dit : « *Les Commissions doivent déposer, par écrit, leur rapport sur le bureau du Conseil au moins 7 jours avant la séance, cas d'urgence réservé. Lorsqu'une Commission ne peut déposer son rapport au jour dit, elle prévient le président du Conseil, lequel en informe ce dernier.* » J'aimerais ajouter une précision : je vous remercie de me remettre 3 exemplaires de chaque rapport au plus tard le jeudi soir précédant le jeudi du Conseil. Ces rapports doivent être signés par l'ensemble des membres de la Commission et

déposés dans ma boîte aux lettres, chemin de Cousson 4. Merci de m'envoyer en même temps un exemplaire du rapport sous forme informatique. Je dois remettre ensuite un exemplaire signé à l'Administration communale le vendredi afin que cet exemplaire signé puisse être mis en ligne le mardi. Pour info, les exemplaires non signés ne seront pas mis en ligne. Je vous prie donc de respecter cette marche à suivre. »

5. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

M. le Syndic Daniel CROT

« En date du 6 novembre, la Fiduciaire Hervest a procédé à un contrôle intermédiaire surprise de la tenue des caisses de la Bourse communale et du Contrôle des habitants et n'a pas relevé d'écart entre l'inventaire physique et les livres de caisse. Elle a contrôlé également les soldes bancaires au 30 septembre 2019, les mouvements enregistrés sur les comptes de liquidités pour les périodes allant du 1^{er} juillet au 31 août 2019, la concordance des transferts de liquidités et des dates valeurs, ainsi que les dépenses d'investissements comptabilisées au 30 septembre 2019 au moyen du logiciel Abacus, tout ceci en n'ayant constaté aucune anomalie, ce qui lui a permis de conclure à la bonne tenue générale de ces comptes.

La Cheffe du Département des institutions et de la sécurité a approuvé, en date du 19 novembre dernier, le Règlement du personnel communal de notre commune. Celui-ci entrera donc en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Nous avons reçu un courrier daté du 2 décembre 2019 d'Alvazzi Groupe SA à Orbe, confirmant que sa société viendra s'installer dans notre commune fin 2020-début 2021. Sa future implantation abritera le siège social du Groupe Alvazzi et les sociétés suivantes seront représentées : Alvazzi Groupe SA, Alvazzi Toitures SA, Chaillet SA électricité, Le Lac 20 SA. Leurs collaborateurs représenteront environ 150 personnes (50 personnes sédentaires et semi-sédentaires et 100 personnes à l'externe pour les chantiers et les clients). »

M. le Conseiller municipal Luigi MANCINI

« Voici mes réponses aux questions posées par Monsieur le Conseiller communal François Studer, en rapport avec le site Internet communal :

A sa remarque : Il serait utile de publier également les différents flyers des manifestations : je peux répondre que c'est effectivement une possibilité qui existe. Pour cela et dans un premier temps, il est nécessaire que les Sociétés Locales transmettent au Greffe les fichiers PDF à publier, ceux-ci n'étant pas reçus systématiquement. Cependant, une fois publiée, il faudra bien prendre en compte que l'image sera petite, car le programme de notre site Internet ne permet pas l'agrandissement de l'image (par exemple, format 200 x 113). Voir l'événement « Test » créé se trouvant à la fin de l'agenda. Donc vous pouvez aller directement sur le site de la commune.

A la question : pourquoi les anciennes manifestations sont-elles effacées ? : Il apparaît que les événements sont publiés pour promouvoir les prochaines manifestations. Il ne s'agit donc nullement d'un historique. Les événements échus restent accessibles à l'éditeur uniquement. La rubrique « agenda » du site web ne permet donc pas de publier les manifestations passées.

En réponse à la question posée par Monsieur le Conseiller communal Jean-Luc Perey, désireux d'avoir des nouvelles de la subvention de Lausanne et des églises réformées pour les travaux du Temple, je peux dire qu'à ce jour nous n'avons reçu aucune décision. Notre architecte Monsieur Lyon suit cela de très près, ainsi que votre serviteur. Peut-on croire au Père Noël ? »

« Madame la Présidente, je dois vous informer qu'au point 9 de l'ordre du jour, je prendrai la parole pour une communication très importante de la Municipalité, qui peut-être va solliciter des questions de la part de votre Conseil communal. Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Conseiller municipal Blaise JAUNIN

« En réponse à la question posée lors du dernier Conseil communal par Monsieur le Conseiller Jean-Luc Perey, désireux d'avoir des précisions sur une éventuelle recrudescence des cambriolages sur notre commune, je peux lui confirmer que sur les 11 premiers mois de l'année, 7 cambriolages ont eu lieu, soit une diminution appréciable compte tenu des 17 cambriolages recensés sur la même période en 2018. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY rappelle que les communications de la Municipalité ne sont pas soumises à discussion, mais que d'éventuels commentaires pourront être faits dans les divers.

6. Préavis Municipal N° 38 / 2019 « Budget 2020 »

M. le Syndic Daniel CROT souhaite faire quelques précisions avant l'analyse du Budget. La Municipalité avait prévu de présenter l'arrêté d'imposition dans le Conseil du 26 septembre. Par souci d'une plus grande clarté concernant notamment la planification, il a été reporté au Conseil du 7 novembre. Mais entre deux, le Budget a été adopté par la Municipalité le 4 novembre. Ensuite il y a eu l'adoption de l'arrêté d'imposition modifié par le Conseil communal, ce qui fait que les chiffres ne sont plus tout à fait les mêmes. A la lumière de ces faits, il semble impératif qu'il faudra traiter dorénavant l'arrêté d'imposition avant les vacances d'octobre. La Commission des Finances a été avertie de cette situation qui, par ailleurs, a été traitée également lors de la visite préfectorale. Vu le faible impact du changement au niveau de l'encaissement des impôts, la conclusion a été qu'un amendement ne s'avérait pas nécessaire et qu'on pouvait travailler avec des chiffres légèrement biaisés.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI lit le rapport de la Commission des Finances.

Pages jaunes

Discussion

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI constate que le nombre d'heures du personnel a baissé (p. 12) : 4'225 heures en 2020, 4'413 heures en 2019, 4'714 heures en 2018. Il s'agit d'une réduction de presque 500 heures, ce qui représente un tiers de poste (CHF 25'000.-). Comment cela s'explique-t-il ?

M. le Syndic Daniel CROT répond qu'en 2018 il y avait le réfectoire ROMIDI avec 3-4 auxiliaires payés à l'heure. Aujourd'hui cette tâche est assurée par une personne ayant un poste fixe.

Pages blanches

Pages 16-27

Discussion

M. le Conseiller Lionel PISANI constate à la page 25 (Centre sportif les Marais) une augmentation du poste « achats et consommation d'eau ». Il demande comment cela s'explique, alors que le Conseil a voté dans le budget 2019 l'arrosage automatique du terrain de football.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que l'arrosage automatique sera posé à l'été 2020 et que la baisse sera effective en 2021.

M. le Conseiller Henri PISANI demande des explications au sujet de la page 19, poste 3193.01 : « Cotisations à Lausanne Région ». Pourquoi cette cotisation et qu'est-ce qu'elle rapporte à Romanel ? Il veut s'assurer qu'il y a bien un retour sur investissement.

M. le Syndic Daniel CROT répond que cela fait 30 ans que Romanel est associé à Lausanne Région. Elle sert à promouvoir le développement de toutes les communes qui ont signé cette convention.

M. le Conseiller Henri PISANI se réfère à la page 21 poste 3653.00 « Aides et subventions pour la culture, les loisirs et sport » et poste 3651.01 « Soutien culturel ». Pourquoi cette dissociation ?

M. le Syndic Daniel CROT donnera plus tard la réponse à cette question.

Pages 28-31

Pas de discussion

Pages 32-41

Discussion

M. le Syndic Daniel CROT intervient sur la remarque de la COFIN concernant les terrains du Green-Club. Il apporte des précisions sur le faible loyer demandé pour les terrains de paddel. Le propriétaire du Green-Club a eu une initiative estimée bonne par la Municipalité.

Une première proposition avançait l'idée de la location de 1'000 m² pour la construction des deux terrains de paddel. Une fois que les travaux ont été mis à l'enquête, l'utilisation des deux terrains représentait 800m². Une deuxième proposition plus précise prévoyait de racheter le terrain pour le prix payé pour le droit de superficie, c'est-à-dire à CHF 110.- le m², ou payer une location annuelle. La Municipalité a préféré une location annuelle pour cette surface. Mais cette proposition a été complétée par quelque chose d'assez intelligent et M. le Syndic le plaisir de l'annoncer ce soir, en guise de deuxième cadeau, pour les juniors du FC. La partie qui reste au FC après la perte des 800m², est de 2'000m². Green-Club a proposé de remettre cette partie en état (pas avec du gazon synthétique, il ne faut pas rêver !), d'une manière tout à fait correcte : le nettoyer et poser 60 m³ de tout-venant. C'est pour cette raison que sur un loyer de CHF 2'500.- il a été accordé un rabais de CHF 300.- par année pendant 30 ans et en contrepartie Romanel bénéficiera de l'aménagement du terrain de 2'000m², ce qui correspond à une valeur des travaux d'environ CHF 12'000.-.

Pour résumer, Romanel a obtenu un prix correct du terrain de 800m² et l'aménagement d'un terrain de 2'000m² utilisable pour les juniors et seniors du FC.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande pourquoi il y a plus de consommation pour le bâtiment chemin de la Source 4, utilisé uniquement comme local de stockage (page 41), comparé à l'ancienne laiterie qui est utilisée chaque semaine par AxeCible.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que le bâtiment du chemin de la Source a trois niveaux et qu'il doit être gardé hors gel pour conserver, entre autres, les objets entreposés par la Justice de Paix. Par ailleurs, le bâtiment est équipé d'une chaudière à gaz et il est utilisé toute l'année. Quant à l'ancienne laiterie, c'est un local chauffé ponctuellement avec un radiateur électrique.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR voudrait savoir si la Justice de Paix participe aux frais.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que non, car la loi prévoit que la commune est obligée de mettre à disposition des locaux pour stocker tous les objets saisis.

M. le Conseiller Patrick MASPOLI remercie M. le Syndic d'avoir apporté des compléments d'informations sur le poste 310.4232 (« Loyers des terrains et fermages du patrimoine financier »). Il demande s'il y a une convention signée entre les parties et s'il est nécessaire d'inscrire la décision au registre foncier, s'agissant d'un droit de superficie.

M. le Syndic Daniel CROT précise que la convention est en cours d'établissement et de vérification auprès de la notaire.

Il répond également à la question de M. le Conseiller Henri PISANI sur la page 21, poste 3653.00 « Aides et subventions pour la culture, les loisirs et sport » et poste 3651.01 « Soutien culturel ». Le premier poste concerne des aides individuelles, notamment pour la musique, alors que le deuxième est un soutien pour les écoles, par exemple pour le théâtre.

Pages 42-53

Discussion

M. le Municipal Blaise JAUNIN exprime sa satisfaction pour l'économie de CHF 168'000.- réalisée par son dicastère. Mais il demande au Conseil de refuser les deux amendements proposés par la COFIN. Ses arguments sont les suivants :

Poste 430.3114 « Achats machines, matériel d'exploitation et d'entretien ».

La COFIN propose une économie de CHF 11'500.- en n'investissant pas dans une machine pour changer les pneus accompagnée d'un compresseur. Le retour sur investissement serait de 8 ans et la machine pour démonter les pneus a une durée de vie de 25 ans, ce qui assurerait une économie de CHF 23'500.- sur les 25 ans. 46 pneus à changer, cela prend du temps : 10 h au printemps, 10h en automne. La proposition de la COFIN qui veut refuser un moyen de faire des économies lui semble incohérente. Il demande au Conseil de refuser l'amendement.

Il demande également de refuser le deuxième amendement : « économie de CHF 10'000.- en réduisant les dépenses d'entretien des canalisations, honoraires et frais d'expertise ». Le premier argument est d'ordre comptable : si on diminue les postes 460.3144 (« Entretien des canalisations ») et 460.3185 (« Honoraires et frais d'expertise »), il faut diminuer aussi le poste 4811.00 (« Prélèvements financiers de l'épuration »). Ce qui n'aurait pas d'influence sur le résultat.

Mais il évoque également un argument d'ordre technique : on a augmenté les charges pour l'épuration, car il faut savoir que le réseau des eaux usées de Romanel n'est pas complètement connu. Si les eaux claires sont connues et vérifiées à 54%, les eaux usées le sont à 60%. Ce qui équivaut à dire que 40% des canalisations ne sont pas contrôlées. La solution serait de faire régulièrement des inspections télé. Le chef de la Voirie a proposé d'augmenter ce poste, pour avoir la situation la plus claire possible de l'ensemble des canalisations. Si on diminue de CHF 10'000.- ces contrôles, cela va prendre plus de temps et

plus de risques. L'année passée on s'est rendu compte que la canalisation au Rosset n'était pas aux normes. On a fait faire un curage, qui a permis de ne plus avoir d'inondations dans le quartier de Rebatereel. Cela permet de détecter aussi des canalisations pourries qui amènent des pollutions des cours d'eaux. Quand la ville de Lausanne constate des cas de pollution de cette nature, elle nous demande de corriger la situation le plus vite possible à nos frais. C'est pour cela qu'on met un accent relativement conséquent pour le renouvellement et le nettoyage des canalisations.

Un autre contre-argument c'est le fait que, sur l'ensemble du budget, ces deux amendements représentent uniquement 0,15% du budget : sur CHF 100.-, il s'agirait de 15 centimes.

M. le Conseiller Jean-Claude PROGIN se réfère à l'achat d'un compresseur pour la Voirie. Il ne faudrait pas les priver d'un outil de travail qu'ils utilisent tous les jours. Dans tous les domaines, ce serait une aberration de ne pas remplacer des outils de travail hors service. Il demande donc de refuser cet amendement.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI précise qu'un des arguments de la Municipalité en faveur de l'achat d'une machine pour changer les pneus, était le fait que l'un des employés savait utiliser la machine et qu'il pourrait s'en occuper. Mais qu'est-ce qui se passe dans l'éventualité où cette personne quitte la commune ? Internaliser des prestations spécialisées peut sembler intéressant financièrement, mais il y a un risque d'impossibilité de se servir de la machine si la personne formée n'est plus disponible.

M. le Municipal Blaise JAUNIN réplique que dans le prix d'acquisition de la machine sont compris les cours de formation à son utilisation pour tous les employés de la Voirie. Donc le problème soulevé par M. le Conseiller Philippe MUGGLI ne doit pas être pris en compte.

M. le Conseiller François STUDER demande, par rapport au poste 435. 3123 « Achats et consommation d'électricité » (page 49), comment il est possible de budgétiser une somme plus élevée qu'en 2018 (CHF 24'741.-), alors qu'entre temps un éclairage à leds a été mis en place.

M. le Municipal Luigi MANCINI répondra ultérieurement, après consultation avec la boursière.

M. le Conseiller Philippe URNER voudrait savoir combien d'heures seront consacrées au changement des pneus, en cas d'acquisition de la machine faisant l'objet de l'amendement 1.

M. le Municipal Blaise JAUNIN explique l'avantage de changer les pneus dans le service : cela pourrait se faire pendant les heures de piquet, sans engendrer des coûts supplémentaires pour la commune, tout en sachant que, de novembre à mars, il ne neige pas tous les jours.

M. le Conseiller Alain BALLY reprend le sujet des canalisations, page 53, poste 460 3185.00. Il s'étonne que les « Honoraires et frais d'expertise » estimés à CHF 45'000.- représentent la moitié du poste 460 3144.00 « Entretien des canalisations » qui est budgétisé à CHF 86'000.-.

M. le Municipal Blaise JAUNIN consulte la boursière pour avoir les détails de cette situation.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond à la question de M. le Conseiller François STUDER sur la consommation d'électricité. Il s'agit de moyennes de trois ans. Lorsque le Conseil a voté le nouvel éclairage public, cela concernait la mise en place du compteur électrique sur tout le réseau. Aujourd'hui nous avons la consommation effective du réseau

électrique et une facturation juste, avec une augmentation de CHF 6'000.-. Avant on avait une moyenne et il y avait beaucoup de pertes.

M. le Conseiller François STUDER veut savoir si les pertes vont diminuer.

M. le Municipal Luigi MANCINI confirme.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond à la question de M. le Conseiller Alain BALLY sur les frais d'expertise concernant l'entretien des canalisations. Il donne les détails chiffrés du poste 3144.00 (15'000+60'000+10'000+600+400) et précise que le poste 3185.00 est en diminution de CHF 20'000.- par rapport à 2019 et il est stable par rapport à 2018.

M. le Conseiller Alain BALLY insiste sur la somme de CHF 45'000.- pour des frais d'expertise qu'il juge excessive, en la comparant au prix de l'entretien des canalisations de CHF 86'000.-. Cette somme lui semble énorme.

M. le Municipal Blaise JAUNIN insiste à son tour sur la diminution de la somme pour revenir au niveau de 2018 et rappelle qu'il s'agit de budget et non pas de comptes.

M. le Syndic Daniel CROT revient sur le poste 110 3193.00 «Cotisations à Lausanne Région ». Pour répondre à la question de M. le Conseiller Henri PISANI, il prendra le temps d'étudier le sujet jusqu'au prochain Conseil du mois de mars. Il informe également qu'il fait partie de la Commission de gestion de « Lausanne Région ».

Pages 54-67

Pas de discussion

Pages 68-73

Pas de discussion

Pages 74-83

Pas de discussion

Pages 84-87

Discussion

M. le Conseiller Thierry HENRY est étonné d'entendre que les Services Industriels perdent et continueront à perdre de l'argent. Autant les vendre pour CHF 1.-, cela coûtera moins cher à la commune. Il demande quelles sont les démarches de la Municipalité dans un futur proche pour équilibrer les comptes des SI et pour entretenir le réseau : le prix de l'électricité à Romanel va-t-il augmenter ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répondra à cette question dans les divers (point 9 de l'ordre du jour, comme annoncé dans les communications de la Municipalité).

M. le Conseiller Thierry HENRY demande pourquoi attendre les « Divers » pour éclairer un aspect qui concerne la discussion du budget. C'est maintenant que les explications sur le déficit des Services Industriels sont nécessaires. Il est très étonné de cette façon de faire.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que la COFIN a eu des explications par rapport au fonds de réserve. Par ailleurs, une augmentation du prix de l'électricité n'est pas envisageable et les tarifs pour l'année prochaine sont publiés sur le site internet. Il demande d'accepter le budget tel que présenté, et par la suite il reviendra sur ce sujet dans les « Divers ».

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER fait le même constat que son collègue Thierry HENRY. Ne sachant pas ce que M. le Municipal Luigi MANCINI dira dans les « Divers », il demande si la Municipalité a réfléchi au maintien des Services Industriels dans l'administration communale ou à une cession des SI à la Commune de Lausanne qui s'occupe déjà de la distribution de l'énergie pour plusieurs autres communes de la région.

M. le Syndic Daniel CROT appuie l'intention de M. le Municipal Luigi MANCINI d'y répondre dans les « Divers ». C'est un point extrêmement important et confidentiel et ils prendront le temps d'y répondre dans les « Divers ».

M. le Conseiller Henri PISANI, sans vouloir être polémique, se dit interpellé par le processus de décalage de la réponse. Etant en plein examen du budget, si des données additionnelles peuvent éclairer le choix du Conseil de valider ou de ne pas valider le budget, il lui semble important de faire tout de suite la communication annoncée et non pas dans les « Divers ».

M. le Syndic Daniel CROT exprime son accord pour une communication importante de la Municipalité.

La Municipalité a décidé de vendre le réseau électrique de Romanel.

M. le Municipal Luigi MANCINI fait une présentation en Power Point qui commence avec l'historique des relations entre Romanel et Romande Energie. Depuis 2013, la gestion et le calcul du timbre d'acheminement ont été délégués à Romande Energie Commerce. En 2016 est intervenue l'exploitation du réseau Basse Tension et gestion du patrimoine : Romande Energie a remporté le marché. Depuis 2018 Romande Energie a un mandat pour la saisie et le géoschéma : le réseau électrique y compris l'éclairage public. En 2013 il y a eu aussi l'analyse des flux de charge sur le réseau Moyenne Tension. En plus, Betelec est le mandataire qui prépare les préavis concernant les armoires aux chemins des Biolles et des Terreaux.

La deuxième image présente « le réseau électrique chiffré » de Romanel : 3'300 habitants, 7,4 km de câbles MT, 26 km câbles BT, 1'859 consommateurs/compteurs, 11 stations et 19 armoires BT. La consommation est de 13.7 GWh/an, pour 11.3 kV et une puissance maximale de 3.3 MVA.

Il ajoute qu'il y a plusieurs mois il a présenté son projet aux collègues de la Municipalité, après deux années de réflexion personnelle à ce sujet. Il est d'accord qu'aujourd'hui on arrive à saturation par rapport à la facturation du timbre d'acheminement et de l'énergie. Et c'est le dernier moment pour vendre le réseau électrique.

Avant de présenter le transfert des Services Industriels, il précise que le planning optimal avait été dévoilé à la COFIN, avec la consigne du secret absolu.

Le processus s'articule dans les points suivants : pré-étude, préparation, formalisation, transmission.

12.12.2019 Présentation au Conseil communal et communication à la presse (voir annexe).

31.03.2020 Publication du cahier des charges. Ne s'agissant pas d'un marché public, la vente se fera sur invitation. Trois distributeurs seront sollicités : Romande Energie, Services Industriels de Lausanne (SIL), Service intercommunal de l'Electricité (SIE).

30.06.2020 Validation du Conseil communal. Signature du contrat de vente après le délai référendaire.

6 mois de période de transmission.

01.01.2021 Transfert de la propriété. Transfert opérationnel du réseau. Le chef de service, M. CAND, a été informé de la situation et la Municipalité assure qu'il gardera son poste.

Pour conclure, il admet que le fonds est aujourd'hui presque à zéro et que le réseau n'est pas entretenu comme il se doit. En plus, il y a des investissements énormes à faire (CHF 8'000'000.- dans les dix prochaines années), d'abord pour le comptage. D'ici 2028, la loi oblige d'installer des compteurs intelligents capables d'informer chaque consommateur de sa consommation réelle au moyen d'une application pour outils numériques. On estime à environ CHF 1'000'000.- le changement de tous les compteurs. A cela s'ajoutent les investissements à faire pour les nouveaux bâtiments et des employés supplémentaires pour la facturation. Et le changement des stations qui datent de 1976. La Municipalité préfère vendre le réseau électrique pour avoir de l'argent à utiliser pour le développement de la commune.

Discussion

M. le Conseiller Henri PISANI remercie pour cette information très importante.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI remercie lui aussi pour cette décision, car cela fait des années que le Conseil attendait la vente du réseau électrique. Mais il pose tout de même une question : vu les investissements très importants à prévoir, pourquoi un distributeur d'électricité serait-il intéressé à racheter ce réseau? Pour une rentabilité à très long terme ?

M. le Municipal Luigi MANCINI intervient pour dire que, par rapport au calcul du timbre, Romanel est la deuxième commune la plus chère au niveau de Lausanne Région. En plus, à partir de 2021, l'électricité va augmenter, pour soutenir les énergies renouvelables.

Il rappelle qu'aucun câble électrique n'a été changé depuis qu'il est à la Municipalité. Un préavis de CHF 150'000.- au chemin de Covatanaz a été refusé, car on ne voulait pas ouvrir la route juste pour le changement du câble, sans changer en même temps les autres conduites.

Par ailleurs, il informe qu'à chaque réunion des Gestionnaires de Réseau de Distribution, la même question revient : quand est-ce que Romanel va vendre son réseau électrique ? La tendance est à la baisse du nombre de distributeurs : de 1200 à 600 en 7ans. Ce sont les grands groupes qui ont les moyens de faire des investissements dans les réseaux électriques.

Il ajoute que Romanel restera toujours propriétaire de l'éclairage public.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI apprécie la bonne communication de M. le Municipal Luigi MANCINI, mais il attend toujours la réponse à sa question : qui voudra acheter un réseau qui a besoin d'énormes investissements? Pour en tirer quel profit ?

M. le Municipal Luigi MANCINI prend l'exemple de Romande Energie qui a besoin de développer son réseau électrique et qui est prête à faire des investissements. Par contre, il ne pourra pas dire combien coûtera le kW/h dans 20 ans.

M. le Conseiller Lionel PISANI conseille de se poser la question des objectifs du futur repreneur. Ne devrait-on pas s'attendre à une revente avec une plus-value ?

Pages bleues 95-106

Pas de discussion

Page rose 107

Pas de discussion

Conclusions

Amendement 1 : une économie de CHF 11'500.- en n'investissant pas dans une machine pour changer les pneus accompagnée d'un compresseur.

Discussion

M. le Syndic Daniel CROT souhaite que l'amendement soit refusé, car c'est une économie minimale pour un Service des travaux qui est excellent. Ils fournissent un travail remarquable tout au long de l'année et il faudrait encourager leur initiative de changer eux-mêmes les pneus.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI rejoint la Municipalité pour demander de refuser cet amendement. Il aurait pu faire lui-même des amendements (par exemple sur le calcul du coût de la vie et des charges sociales), mais il estime que cela n'a pas de sens de faire des amendements de l'ordre de CHF 10'000.-.

M. le Conseiller Philippe NOËL avance l'idée que le fait d'externaliser ces travaux permet d'avoir des relations commerciales avec des entreprises de Romanel. Il demande qui est le prestataire actuel du service de changement des pneus.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que c'est Regommex. Il rebondit sur la question : chez Regommex, il n'y a pas la possibilité de comparer le prix des pneus. Alors que cela peut se faire en changeant les pneus à la Voirie.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER rappelle qu'on n'est pas là pour faire marcher les commerces locaux, mais pour faire marcher la commune. Deuxièmement, il invite à rejoindre l'avis de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI de faire des amendements pour des sommes plus importantes. En plus, il estime que le Service technique a souvent subi des refus et qu'il n'est pas judicieux de les priver d'outils de travail. Pour toutes ces raisons, il demande au Conseil de refuser l'amendement.

Vote de l'amendement

Présents : 45, pour : 5, contre : 39, abstention : 1.

Cet amendement est refusé à une large majorité.

M. le Syndic Daniel CROT remercie pour le refus de cet amendement.

Amendement 2 : économie de CHF 10'000.- en réduisant les dépenses d'entretien des canalisations, honoraires et frais d'expertise.

Discussion

M. le Syndic Daniel CROT rappelle que si, à la page 53, le Conseil réduit le poste 460 3144.00 « Entretien des canalisations » de CHF 86'000.- à CHF 76'000.-, il doit obligatoirement amender aussi le poste 4811.00 de CHF 264'000.- à CHF 254'000.- pour avoir un compte équilibré. Le résultat serait donc de zéro. C'est pour cette raison qu'il demande de refuser cet amendement.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI réplique que l'impact serait quand même positif, sans prélèvement dans les réserves. Si on a moins de charges, on prélève moins dans les réserves.

M. le Syndic Daniel CROT insiste sur l'absence de résultat et demande à la COFIN de corriger son amendement.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI demande une suspension de la séance pour consulter les autres membres de la COFIN.

Suspension de séance 5 minutes.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI informe qu'après la brève réunion des 5 membres, la COFIN reste persuadée que les honoraires du poste 3185.00 sont élevés, comme signalé aussi par M. le Conseiller Alain BALLY, et elle souhaiterait qu'il y ait une mise en concurrence pour réduire ces coûts-là. Mais sur la forme, elle admet que l'amendement n'est pas bien formulé. En conséquence, pour ne pas prolonger la discussion pour CHF 10'000.-, la COFIN retire le deuxième amendement.

Amendement retiré.

La discussion étant close, **Mme la Présidente** relit les conclusions (page 13 du Budget 2020), avant d'inviter l'assemblée à voter.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis Municipal N° 38 / 2019 : « **Budget 2020** » adopté en séance de Municipalité du 30 septembre 2019;
 - oui le rapport de la Commission des Finances ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2020 présentant un excédent de charges de **CHF 556'600.-**

Présents : 45.

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1.

Le préavis est adopté à une très large majorité.

M. le Syndic Daniel CROT remercie le Conseil pour l'adoption du préavis, la COFIN pour son excellent travail, Mme la Boursière et les Chefs de services qui ont œuvré à l'élaboration du budget. Il invite à une tournée générale après la séance.

7. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR informe que la Commission d'Urbanisme a été convoquée à une séance avec la Municipalité le 25 novembre 2019. Les points traités ont été, entre autres, l'aménagement de La Sauge et le passage sous voie au Lussex. La Municipalité a montré les différentes participations financières, notamment celle de Jouxtenis qui a revu sa position. La CUR a été informée des projets concernant la gare, où de nouveaux aménagements sont prévus. La représentante du LEB a noté la remarque de la CUR sur le manque d'informations concernant la vision globale des aménagements, vision qui devrait tenir compte du fait que Romanel est un village coupé en deux par la ligne du train.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI informe que, lors de la deuxième séance pour la préparation budgétaire, Mme CACCIA, avec l'accord de la Municipalité, a proposé à la COFIN une séance de travail pour la planification financière de l'année prochaine. Il remercie

pour cette proposition. La COFIN y donnera cours dans le cadre de l'élaboration du budget 2021, fin août.

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le texte suivant :

« La séance de l'AJENOL a eu lieu à Boussens le 26 novembre 2019 à 20 h pour le Budget 2020 ainsi qu'une présentation de OAJE (Office de l'Accueil de Jour pour Enfants). Mme Claudia Perrin était occupée à une autre séance.

Romanel a ouvert un APEMS de 15 places.

L'AJENOL propose aussi un nouveau site internet avec simulation des prestations pour les coûts de l'accueil.

Le Budget a été accepté après une bonne discussion au sujet du site internet (coûteux). Prix par habitant CHF 6.76.

Lors de la présentation de l'OAJE, on nous a expliqué les exigences en matière de sécurité des locaux et les risques de fermeture en cas de non respect.

Vos délégués Progin Jean-Claude et Morand Ariane. Liguori Olga non excusée. »

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe de la tenue d'une séance extraordinaire de l'ASIGOS : trois heures de discussion pour un amendement de CHF 10'000.-. Après d'importants désaccords entre les représentants de Prilly, le budget de l'ASIGOS a finalement été accepté. Prochaine séance en avril à Jouxens pour l'élection du Bureau et le vote du règlement.

8. Interpellations, motions, postulats

Aucune proposition.

9. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER revient sur le vote à bulletin secret du Président du Conseil. Il appuie les propos de M. le Conseiller Jean-Claude PISANI à ce sujet, en citant l'article 30 du Règlement du Conseil : « Le président prend part aux votes et aux élections qui ont lieu au scrutin secret. Dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité, s'il y a égalité de suffrages, aux conditions fixées à l'article 35b LC. » Cela est confirmé également par l'article 35b6 de la Loi sur les communes : « En cas de vote à bulletin secret, le président prend part au vote. En cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé. »

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY remercie pour cette précision et déclare que l'article 30 fera l'objet de sa plus grande attention. Peut-être M. le Préfet ne connaît-il pas tous les règlements des communes de son arrondissement.

M. le Conseiller François MORIER signale des affranchissements postaux manquants lors d'envois aux Conseillers communaux, par exemple sur l'enveloppe contenant les documents relatifs aux séances du Conseil.

M. le Conseiller Lionel PISANI évoque l'annulation de la Fête du village 2020 par le Comité du Groupement des Sociétés locales (GSL). Cette décision aurait dû être soumise à l'Assemblée générale du GSL, pour que toutes les Sociétés puissent s'exprimer sur le sujet. Par exemple le FC Romanel est vivement opposé à cette annulation, car il a besoin des bénéfices obtenus lors de cette fête pour mener à bien ses projets.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI informe que, suite à sa demande relative aux nuisances occasionnées par le survol des avions au départ de la Blècherette, le 14 novembre 2019 une

séance a rapidement été organisée par M. le Syndic Daniel CROT, à laquelle il a participé en compagnie du M. le Municipal Denis FAVRE et de M. le Conseiller Philippe NOËL. Du côté de l'aéroport, il y avait 3 administrateurs, plus M. MAYOR, directeur. Les points suivants ont été abordés :

- Les vols commerciaux de la société NV Logistics ne vont pas être développés, il y a beaucoup de « bruit » pour rien. Un seul test, mais rien d'autre n'est prévu. De toute façon une autorisation serait soumise à l'OFAC.
- Avions déviant des trajectoires (voltes) prévues: ce sont à priori des pilotes venant d'autres aéroports suisses ou étrangers. Il faut, dans la mesure du possible, repérer le numéro d'immatriculation et l'annoncer à l'aéroport. La trajectoire pour les départs direction l'Ouest doit être entre l'autoroute et les lignes à haute tension.
- Ils sont conscients de la problématique du bruit et de la pollution et mettent en place plusieurs mesures actuellement:
 - surtaxe des avions bruyants ;
 - réduction de taxe pour les avions électriques ;
 - achat d'un avion électrique pour l'école de pilotage ;
 - prix plus avantageux pour l'essence sans plomb ;
 - d'autres mesures sont prévues à terme, une fois les financements bouclés :
 - achat d'un simulateur pour la formation, donc moins de vols ;
 - léger allongement de la piste pour permettre aux avions de gagner plus vite en hauteur et donc de faire moins de bruit pour les habitants ;

Il a signalé à M. le Syndic que la Municipalité de Lausanne n'a pas été fair-play vis-à-vis des communes du Nord, dont Romanel, en réglant leur convention avec l'aéroport sans consulter les autres communes. Cette convention prévoit notamment le rééquilibrage des décollages vers le Nord par rapport au Sud. M. le Syndic devrait aborder ce sujet lors d'une prochaine rencontre avec la Municipalité de Lausanne.

Pour finir, il recommande de rester vigilants et de continuer à suivre la situation.

M. le Conseiller Christian BOVEY remercie pour la qualité des documents que les Conseillers reçoivent. Si on les compare avec les autres communes, ils sont certainement parmi les meilleurs. Son souhait serait que les documents soient transmis en PDF (et non pas sous forme de scan) pour pouvoir faire des recherches à l'intérieur. Par ailleurs, il demande si les signatures sont obligatoires sur les documents en ligne.

Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY explique qu'elle a reçu une lettre de la Municipalité exigeant les signatures, pour pouvoir mettre les documents en ligne. Elle propose de se renseigner avant la prochaine séance du Conseil.

M. le Conseiller Henri PISANI intervient en qualité de dépositaire de nombreuses interpellations (« amicales ») sur la lourdeur des fichiers transmis par voie électronique. Il n'arrive pas à croire qu'en 2019 on ne puisse pas transmettre les documents dans un format plus confortable. Il avoue imprimer et «re-numériser» les documents tels que les préavis, les comptes, le budget, ce qui les réduit de 10 à 15 fois. Sans perte de qualité et avec possibilité de recherches à l'intérieur. Il propose volontiers ses services pour le réglage des paramètres.

Deuxièmement, il demande une « vraie » réponse à la question maintes fois réitérée au sujet des subsides pour le Temple de Romanel.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'un courrier à été envoyé à la Commune de Lausanne et aux Services des Eglises Réformées par l'intermédiaire de M. l'Architecte LYON, mais qu'il n'y a pas de réponse. Il faut donc attendre le 5 mars, date du prochain Conseil.

M. le Municipal Denis FAVRE note la demande de M. le Conseiller Henri PISANI sur la transmission des fichiers et promet de s'en occuper avec les services concernés, sans acheter un nouveau programme.

M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI revient sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019, lors de laquelle a été adopté le préavis 33/2019. Suite à des soucis d'ordre arithmétique dans la présentation des chiffres, il avait demandé dans les « Divers » que le tableau corrigé soit annexé, pour une plus grande clarté. Cela n'ayant pas été fait, M. le Conseiller François MORIER a demandé des explications à ce sujet dans la séance du 7 novembre 2019. La réponse qui lui a été donnée faisait état de l'impossibilité de modifier un préavis. En plus, M. le Syndic avait reporté sa réponse au Conseil de ce soir, or il ne s'est pas encore exprimé sur le sujet.

M. le Municipal Blaise JAUNIN prend la parole à la place de M. le Syndic pour dire que cette question a été abordée lors de la visite préfectorale. La réponse est la suivante : le Conseil vote uniquement les conclusions d'un préavis. Il n'existe pas de nécessité à modifier le corps du préavis. Il s'était engagé à le faire sans y être tenu, ce qu'il regrette aujourd'hui, et déclare qu'il préfère ne pas faire cette modification.

M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI exprime sa déception causée par cette non-entrée en matière.

M. le Conseiller François STUDER interroge la Municipalité au sujet de l'agenda publié sur le site internet : Pourquoi les flyers des manifestations, imprimés dans le Romanel Info, n'y figurent pas ? Cette question a toute sa valeur dans le contexte où tous les exemplaires du dernier numéro du Romanel Info n'ont pas été distribués. Par exemple, pour la vente de sapins de Noël, il était impossible de savoir où il fallait téléphoner pour les réserver. Il rappelle qu'il avait posé la même question l'année précédente.

M. le Conseiller Thierry HENRY revient sur la question du Temple. Il précise que Romanel attend notamment les subsides cantonaux qui représentent une partie plus importante que la participation de Lausanne.

M. le Municipal Luigi MANCINI répond que les subsides cantonaux sont attendus de la part des Eglises réformées. Il assure que c'est une de ses priorités.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, en tant que citoyen, membre du Conseil communal et Président de parti, remercie tous les employés communaux pour leur travail qui rend la commune belle et agréable à vivre.

(applaudissements)

M. le Syndic Daniel CROT, au nom de la Municipalité, souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année, les meilleurs vœux de santé, une bonne année 2020 avec un Conseil communal « aussi sage que ce soir ».

(applaudissements)

Au terme du dernier Conseil de l'année, **Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** souhaite à son tour des fêtes dans la paix et l'harmonie. Elle adresse à tous, ainsi qu'à leurs familles, les meilleurs vœux pour une année 2020 riche de très bons moments. Ensuite elle invite tout le monde, y compris le public, à passer à table.

Séance levée à 21h40.

La Présidente

Marlyse RUEDI-BOVEY

La Secrétaire

Manuela KAUFMANN

ANNEXE

Communiqué de presse

La Municipalité de Romanel-sur-Lausanne souhaite vendre son réseau électrique.

La Commune de Romanel-sur-Lausanne se développe et de nouveaux quartiers prennent forme. En parallèle, la Stratégie énergétique 2050 induit des développements majeurs dans les réseaux électriques, c'est pourquoi, afin d'accompagner ces évolutions, d'importants investissements dans les équipements électriques sont nécessaires. La Municipalité a donc décidé de vendre son réseau de distribution électrique, ceci en vue d'assurer la qualité des prestations énergétiques à ses habitants. Elle prévoit le lancement d'un appel d'offres.

La taille de la commune et les investissements conséquents à prévoir, avec la venue de nouveaux habitants et la modernisation des réseaux, comme par exemple l'installation obligatoire de compteurs intelligents, ont nourri la réflexion de la Municipalité en faveur de la vente de son réseau électrique.

Les excellentes relations que la Commune de Romanel-sur-Lausanne entretient avec des partenaires historiques et géographiques tels que Romande Energie, les Services Industriels de Lausanne (SIL) et le Service Intercommunal de l'Electricité (SIE), ont mené à la décision de limiter l'appel d'offres à ces trois GRD (Gestionnaire de Réseau Electrique). De plus, cela permettra de garantir un service local et de proximité à sa population.

La séance du Conseil communal d'hier, jeudi 12 décembre 2019, lors de laquelle le projet a été présenté, a abouti à la validation de cette démarche. L'appel d'offres sera lancé en mars 2020, pour un retour de propositions fixé à mai 2020. La Municipalité présentera les offres et fera part de ses recommandations à l'occasion de la séance du Conseil communal du 14 mai 2020.

La Commune de Romanel-sur-Lausanne espère, dès le printemps prochain, pouvoir valider une offre et organiser la procédure de transfert pour un rachat effectif au 1^{er} janvier 2021.

Les collaborateurs communaux ne sont pas concernés par cette vente. Ils continueront à être employés par la commune et se verront attribuer d'autres tâches.

Contact : Pour tous renseignements, veuillez prendre contact avec le Directeur des Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne, Monsieur Luigi Mancini, au numéro de portable suivant : 079.743.30.77.

Romanel-sur-Lausanne, le 13 décembre 2019